

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 à 20 heures 30

### PROCES VERBAL

Date de convocation : 9 novembre 2009

Date d'affichage : 20 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le lundi seize novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUREAU Michel, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. CUREAU, Maire,

M. ROGER, Mme BOURDERIOUX, MM. SASSIER, GUIBON, Mme GOUPY, Adjoints, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mme BALOURDET, M. BARROIS, Mmes GERARD-GERBRON, Mme HALLIER, Mme LEBARROIS, MM. MOYER, ROUSSEAU, SIMIER, VASSEUR, Mme VERRIER, MM. FROMION, SAUVAL, Mme LEFERT, Mme FELARD.

Etaient absents (excusés) : Mme LEGEAY, M. HUPPENOIRE, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, Mme LAMOTTE, Mlle PITAT, Mme HUPENOIRE-BONHOMME

Pouvoirs : Mme LEGEAY à Mme VERRIER, M. HUPPENOIRE à M. CUREAU, M. ROULLIER à Mme FELARD, Mme LAMOTTE à Mme BOURDERIOUX, Mlle PITAT à M. SASSIER, Mme HUPENOIRE-BONHOMME à M. FROMION

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU.

En préambule le maire souhaite faire un point sur les informations dont il dispose par rapport à l'évolution de la situation économique et sociale au sein de l'entreprise Démarais et apporte des commentaires à la manifestation qui a lieu le samedi 14.

Il annonce 62 licenciements confirmés pour lesquels les salariés concernés ont été destinataires des lettres de licenciement.

Il déplore que ce soit un drame pour l'économie locale et sur le plan familial la situation d'un certain nombre de salariés va s'en trouver déséquilibrée.

En peu de temps d'un nombre à peu près constant de 110 demandeurs d'emploi, on s'oriente vers les 200 et l'on ne peut être qu'attentif à la situation.

Il souligne la bonne réaction qui s'est élevée à l'intérieur de l'entreprise.

La ville œuvre avec notre Maison de l'emploi et Pôle Emploi pour que le travail de reclassement puisse se faire sur place.

On ne peut malheureusement pas avoir d'impact si ce n'est être vigilant sur le plan social.

En tant que conseiller et membre du personnel de l'entreprise Romuald Simier remercie l'ensemble des partenaires qui se sont associés aux salariés : entre autres, l'action des commerçants et artisans, les élus montoiriens et du territoire de la CCPR et la population qui se sont joints au cortège de leur manifestation.

Il se dit agréablement surpris de la présence de 75 salariés de l'entreprise sur 139.

Remerciements à l'Union locale CGT de Vendôme qui les a épaulés dans leur action alors que ce syndicat n'est pas représenté au sein de l'entreprise. .

Il explique que cette action avait avant tout pour objet de sensibiliser la population :

Ces suppressions d'emploi vont se solder par une perte de pouvoir d'achat global des montoiriens, une

baisse de population, de recettes fiscales, de fréquentation des écoles, des commerces, ....

Il faut penser à ceux qui restent et travailler sur la négociation des indemnités de licenciement

Il ajoute que ni le comité d'entreprise ni la CFDT n'ont bougé.

Les salariés après cette action pourront partir la tête haute en étant fiers de ce qu'ils ont entrepris.

M. le maire prend le relais en annonçant que les médias se sont emparés du sujet et s'en sont fait l'écho

R Simier cite « La Nouvelle république, vibration, Fun radio, FR3 très récemment,

J.M. Fromion exprime sa grande tristesse pour les familles et note que le maire reste « les bras ballants » devant cet état de fait, mis à part la manifestation et les déclarations ;

Il affirme que par rapport au développement du tissu économique, il y a quelque chose à faire.

Il demande s'il a rencontré le chef d'entreprise.

Reprenant la réponse du maire sur le fait que le CCAS sera chargé du suivi des conséquences de ce problème, J.M. Fromion souligne qu'il ne doute pas qu'il en sera question au prochain conseil d'administration et qu'une analyse fine aura été menée sur les besoins.

M. Le maire lui rétorque que cette attitude est osée même si politiquement tentante, mais il sait que personne n'en sera dupe. On sait que si quelque chose avait été dans le pouvoir de la commune, cela aurait été fait.

Tout comme le fait d'une manière plus générale la CCPR qui dispose de la compétence de l'action économique et qui fait le nécessaire pour se doter d'espaces d'accueil d'entreprises en zones artisanales et en zone tertiaire.

J.M. Fromion rappelle que le maire l'avait critiqué pendant la campagne des municipales sur son ambition d'aller chercher des subventions

M. Cureau tente de clore les échanges sur ce point en annonçant que beaucoup de drames de cet ordre là sont à attendre mais que les élus locaux ne peuvent s'immiscer dans les affaires du ressort du monde économique.

Nous sommes à un moment où il faudrait plus de solidarité

J.M. Fromion insiste sur le fait qu'on a qu'à faire travailler les gens compétents.

G. Moyer suggère que l'on demande au président de la République de venir apporter des solutions... comme à Gandrange où une usine a fermé.

Le maire clôt ce préambule en remerciant R Simier de son implication dans le dossier.

Mmes BALOURDET et LEFERT, absentes en début de séance ont rejoint l'assemblée à 20 h 49.

## **1 °) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

M. le Maire demande si le procès verbal de la séance du 19 octobre appelle des observations.

M. Fromion signale que le PV appelle plusieurs remarques et questions de sa part, bien que reconnaissant ayant été absent lors de ladite séance.

Par rapport aux locations de bords du Loir, il s'étonne de la différence des montants de location entre celle pratiquée vis-à-vis de M. Pocheriau et celles de ces bords de Loir et sur le fait que C. Legeay ne se serait pas abstenue de voter pour la location d'un terrain au profit de son fils .

Le maire rappelle qu'il ne refera pas la dernière séance de conseil municipal

Il accepte de répondre à ce point en admettant qu'il n'y a pas d'estimation systématique du service du Domaine mais qu'elle a dû être faite en son temps. Il s'agissait d'une simple mise à niveau des locations de bord de Loir à usage de jardins ou de coup de pêche.

L'usage n'a rien de comparable entre récolter quelques carottes et avoir une activité commerciale. Il se dit excédé de voir la suspicion qui règne sans raison pour ce type d'affaires sur lesquelles l'équipe est, au contraire, très vigilante. Les époques n'ont pas toujours été les mêmes.

## **2°) - DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des délégations dont le maire dispose, il annonce avoir été amené à prendre la décision suivante :

Passation avec la **société COLAS Centre-Ouest ZA des Galletrous – Rue René Descartes 41260 LA CHAUSSE SAINT-VICTOR** d'un marché à procédure adaptée portant sur la réalisation des travaux de VRD – voirie – assainissement eaux usées, eaux pluviales, adduction eau potable dans le cadre de la viabilisation sur une surface d'approximativement 2 500 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée AH 256 sise aux Marronniers

Le montant total prévisionnel du marché, sur la base des métrés réalisés, s'élèvera à la somme de **38 871,00 € HT** (46 489.72 € TTC).

*Il en est pris acte*

## **3°) - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT**

### **- article 3 – convocation (envoi de pièces par courrier électronique)**

Le maire rappelle que le conseil dispose d'un règlement qui régit le mode de fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Il ajoute que les envois électroniques ayant maintenant une reconnaissance juridique, il est suggéré que les documents relatifs aux séances de conseil municipal (note de synthèse et rapports spécifiques, ...) qui doivent être adressés aux Conseillers municipaux, puissent l'être sous cette forme à ceux qui disposent d'une adresse électronique, s'ils le souhaitent.

Ceux qui n'en disposent pas ou qui ne le souhaitent pas se les verront toujours adressés par voie postale ou déposés au domicile.

Quoi qu'il en soit, l'envoi de la convocation elle-même et de l'ordre du jour continuera à être adressé sous forme papier.

Le règlement sera modifié en conséquence.

M. Lefert remercie de cette décision qu'elle demande depuis longtemps.

M. le maire souligne à cette occasion que l'opposition fonctionne bien à Montoire.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

## **4°) - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Ecole Municipale de musique – Suppression de deux postes – Création de deux postes.

Le maire annonce que les classes de trompette et saxophone pour lesquels les professeurs sont titulaires requièrent depuis la dernière rentrée scolaire, du fait de l'évolution de l'effectif et des niveaux des élèves, un temps de travail plus important.

Après que le Comité technique paritaire de la ville de Montoire aura émis son avis,

- Il propose de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique ouvert à hauteur de 3,8 h/semaine dans la discipline trompette et d'en ouvrir un nouveau à hauteur de 4 h/semaine.

- Il propose de supprimer le poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ouvert à 7,72 h/semaine dans la discipline saxophone et d'en ouvrir un nouveau à hauteur de 8 h/semaine.

Le tout prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il donne à cette occasion la parole, à R. Genesta-Pialat, directeur de l'Ecole Municipale de Musique de Montoire qui fait, entre autres, remarquer, que l'effectif est passé de 120 l'an dernier à 138 à cette rentrée.

## ***Délibération adoptée à l'unanimité***

### **5°) - SERVICES - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - CREATION D'UNE CLASSE DE "CHANT CHORAL"**

Le maire annonce que depuis plusieurs années la création d'une classe de chant choral a été envisagée au sein de l'Ecole Municipale de Musique, en particulier suite à de nombreuses demandes exprimées par des adultes auprès de son directeur.

L'approche serait différente de celles des associations qui pratiquent localement le chant choral et cette classe ne se veut en aucun cas concurrente de leurs activités.

#### « Classe de chant choral

Objectifs et contenu :

- Apprentissage du chant choral pendant 1 heure minimum (au début 2 heures de technique)
- permettre aux élèves de chanter sans fatiguer, de s'exprimer librement, de chanter seul, en petit groupe ou en chœur complet.
- permettre également de chanter avec d'autres voix qu'eux –mêmes, et d'écouter les autres.

Puis mise en application sur un texte du « vaccai » (méthode de travail sur des airs courts)

Puis chants de la renaissance, et fin XIXème, début XXème. A terme, apprentissage d'opéras bouffe (Offenbach, ...), ... »

Le temps d'enseignement requis représente une durée de travail de l'ordre de 1 heure et demie à deux heures par semaine durant les semaines scolaires.

La faible durée que représente cette activité ne peut justifier l'emploi d'un salarié.

Une opportunité se présente dans la mesure où une personne résidant à Montoire a une expérience confirmée en la matière (direction de chorales, travail individuel, pédagogie, ....)

Cette personne étant par ailleurs fonctionnaire à temps complet, peut tout-à-fait exercer cette fonction à titre d'activité accessoire.

Il est donc suggéré, sur proposition de la commission tourisme/culture/patrimoine, la création d'une classe de chant choral au sein de l'Ecole Municipale de Musique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les élèves seront assujettis aux mêmes obligations que ceux des autres classes particulièrement en termes de droit d'inscription et de prix des cours déterminés par délibération du conseil municipal.

Le directeur, à qui la parole est donnée, insiste sur le fait qu'il ne sera nullement question de concurrencer les chorales associatives. La demande existante est estimée à 25 élèves et pourra évoluer jusqu'à une cinquantaine.

M.-T. Balourdet salue l'initiative

J.-M. FROMION demande l'âge des élèves.

Le directeur précise bien qu'il s'agira d'adultes.

J.-M. FROMION demande qui sera l'intervenant

Le maire précise que le directeur, en tant que personne la plus compétente, sera chargé de recruter la personne capable de communiquer avec des adultes dans ce domaine, différent de l'enseignement vers les enfants.

Il s'agit de savoir si le conseil est favorable ou non à la création de cette classe.

## ***Délibération adoptée à l'unanimité***

## **6°)- CLASSE DE "CHANT CHORAL"- MODALITE DE REMUNERATION DE L'INTERVENANT**

A la suite de ce qui vient d'être vu, il est proposé que l'intervenant soit rémunéré à titre d'activité accessoire.

Ses interventions feront l'objet de l'attribution d'une indemnité horaire correspondant à la rémunération mensuelle d'un assistant d'enseignement artistique classé au 1<sup>er</sup> échelon. rapportée à la durée normale de travail de ce grade (20 heures hebdo).

J.-M. FROMION demande à nouveau qu'elle est la personne pressentie ?

M. Cureau répond qu'il n'en sait rien mais qu'il a toujours fait confiance aux recrutements effectués par le directeur de l'Ecole de Musique, qui est le plus compétent pour cette appréciation.

G. Moyer demande si le vote de J.-M. FROMION dépend de ce nom. Cela n'est pourtant pas dans les usages.

***Délibération adoptée, M. Fromion pour lui-même et Mme Hupenoire-Bonhomme s'abstient.***

## **7°)- CULTURE - CREATION D'UNE SAISON CULTURELLE ET DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT REGIONAL DE SAISON CULTURELLE AVEC LA REGION CENTRE**

M. le maire donne la parole au conseiller délégué à la culture.

A. Michel confirme qu'il est encore possible pour la ville de Montoire de s'inscrire à un contrat régional de saison culturelle et de se voir attribuer des subventions dans la limite de 45 % du budget artistique (cachet des artistes, frais de déplacement, location d'instrument, actions de sensibilisation, ...).

Actuellement des contacts sont engagés pour le Festival des Folklores du Monde, le Théâtre du Silo, un festival de jazz. D'autres manifestations peuvent encore s'y greffer.

Pour ce faire, il faut que le maire officialise cette demande par un courrier adressé au Président du Conseil régional.

Il est donc demandé de bien vouloir officialiser la création d'une saison culturelle sur notre ville et d'autoriser le maire à formuler une demande pour qu'il soit conclu, sur la base de cette saison, un contrat régional de saison culturelle.

Il précise au passage que le budget doit être d'au moins 10 000 € sur la saison et que plusieurs critères doivent être respectés pour prétendre à l'éligibilité : artistes professionnels ou troupes encadrés par de professionnels, 30 % artistes locaux...

Le maire rappelle que le conseil général a une action équivalente, à travers Festillésime. Les deux actions se compléteront pour financer notre propre programme.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

## **8°)- PATRIMOINE - TRANSMISSION DE PROPRIETE DU TERRAIN POUR LE NOUVEAU FORAGE AU S.I.A.E.P.A DE MONTOIRE - LES ROCHES - LAVARDIN - SAINT-ARNOULT**

Le maire rappelle à l'assemblée que Montoire est en syndicat avec LES ROCHES - LAVARDIN - SAINT-ARNOULT pour l'eau et l'assainissement

Il annonce que, compte tenu de son état (absence de verticalité), le forage F4 de Villeneuve n'est plus en mesure d'être réhabilité et pourra au mieux être conservé en tant que forage de secours. Le Préfet a demandé au syndicat en même temps qu'il y institué les périmètres de protection du forage F5 de Roquinvert de bien vouloir créer un nouveau forage.

L'hydrogéologue mandaté a conclu à la pertinence de recherche de ce nouveau forage à proximité de l'ancien. Un géomètre est intervenu à la charge du syndicat pour délimiter la parcelle d'implantation de ce futur forage.

Il est proposé que la ville de Montoire accepte le transfert de propriété à titre gracieux de cette nouvelle parcelle cadastrée AK 227 d'une surface de 813 m<sup>2</sup> au profit du Siaepa.

Les éventuels frais d'acte seront à la charge du syndicat à qui est laissé le choix du notaire chargé de l'affaire.

A titre d'information, le syndicat s'emploiera courant 2010 à faire le point sur les terrains d'implantation de ses équipements construits sur terrain d'autrui (sans convention ou sans mise à disposition) afin d'envisager avec les communes les modalités de transfert des propriétés concernées (exemple le terrain de la station d'épuration).

A la question de savoir pourquoi ce principe de gratuité posée par R Simier, le maire répond qu'il faut éviter d'impacter le prix de l'eau.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**99)- URBANISME – ZONE 1AUB DE LA CROIX DE FOSSE - PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE**

Le maire annonce qu'un projet a été déposé par le bureau de géomètres Axis-Conseils en vue de l'obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour 10 lots destinés à la construction de maisons individuelles au lieudit la Croix de Fosse sur la parcelle ZM 95 en bordure de la rue des Maisons Blanche.

Ce secteur étant situé en Zone 1AUB du PLU, toute autorisation ne peut être accordée qu'au vu d'un Plan d'aménagement d'ensemble, plan communiqué aux élus

Ce plan d'aménagement d'ensemble a bien également été produit par Axis-conseils.

Il convient par contre que celui-ci soit validé par le conseil municipal.

Il ajoute qu'une réunion s'est tenue le jour même à Blois avec les services de la DDEA : architectes conseils, urbanistes, ...) et la participation de M. Sassier et de M. Stocky, responsable des services techniques de la Ville avec la présence d'une technicienne d'Axis-Conseils.

Il a été conclu que le plan d'aménagement ne prenait pas suffisamment en compte les problématiques liées à l'urbanisation globale de la zone.

Il nous a été vivement recommandé de ne pas le valider en l'état et de solliciter des compléments d'informations.

On a en particulier remarqué qu'on manquait de précisions par rapport à l'ensemble des réseaux.

S Barrois dit qu'on n'arrivera pas à en faire l'aménagement et qu'il faudrait pouvoir vendre parcelle par parcelle.

M. Lefert conteste en revendiquant un aménagement intelligent de l'ensemble. C'est le débat sur le plan d'ensemble de la parcelle, comment sera organisée la parcelle. Le plan fourni est scandaleux.

Le maire : il faudra que soit pris en compte par la commune et les aménageurs l'ensemble des problématiques. Il faut prévoir dès le départ pour la totalité du secteur. Ces échanges avec la DDE nous permettent de ne pas nous bloquer ; les propriétaires devront être tous consultés sur l'ensemble.

Il y a aura plusieurs étapes successives. Notre assemblée aura à débattre sur l'organisation de la parcelle ; mixité ? Locatifs/acquisitions à la propriété ? Tailles des parcelles ? L'essentiel est de fournir des espaces cohérents à urbaniser.

M. Lefert suggère une ZAC avec la collaboration du CAUE

Le maire dit qu'on ne fera pas n'importe quoi mais on sait qu'il y a des besoins.

Il rappelle qu'il y a aussi une réflexion en cours sur le secteur de la Gare et que ce n'est pas grave si les projets privés sortent avant.

M. Lefert revient sur son idée de ZAC en ajoutant que même si elle a un coût important, c'est un gain important et ça permet d'imposer le choix de la municipalité. Compte tenu du contexte, nous devons mettre en avant à Montoire une qualité de la vie

Le maire admet que c'est un des outils qui le permet.

J.-M. FROMION regrette que l'on souffre d'une sur-réglementation qui engendre des difficultés à bâtir et surtout à accéder à la propriété en construisant.

Il suggère la constitution d'une commission qui analyserait les difficultés. On pourrait y parler développement durable et de l'ensemble de l'urbanisme puisque dit-il on est très en retard.

Le maire répond à suggestion de M. Lefert relative à la ZAC et en dénonçant à la fois le cout : 40 000 € ? Et la durée, 18 mois ? L'idée est avant tout d'imposer un projet.

K. Felard évoque la simple idée d'un cahier des charges à respecter

M. Lefert : l'imposer sans avoir le nom de ZAC.

Le maire : Il faudra donc se constituer ce « guide »

Heureusement qu'on a pris conscience de cette nécessité de ne figer pas la situation en validant ce soir le plan d'ensemble proposé.

S Barrois évoque les terrains route de Savigny que tout le monde sait de mauvaise qualité et qui sont proposés par les privés trop chers.

Le maire : nous, mairie, essayons par contre sortir des prix de terrains sans marge pour s'adapter au pouvoir d'achat des montoiriens (cf. notre projet des Marronniers où nous pouvons espérer atteindre aux environs de 20 000 € la parcelle)

J. Sassier prend le relais du maire en accusant le plan d'ensemble évoqué d'être un simple copier/coller du projet Nexity

Il cite les observateurs de la DDEA qui ont admis que le projet de viabilisation de 10 parcelles avait pour objet de faire un gain financier.

Nous communes, n'avons pas les moyens de viabiliser. L'aménageur est confronté à la nécessité de refaire un projet d'ensemble avec tout ce qu'il y a à prendre en considération.

Ce secteur est un poumon vert de Montoire où il ne faut pas laisser faire n'importe quoi.

Il ne faut pas non plus laisser faire au secteur privé à des prix prohibitifs.

C'est un problème réel pour notre bassin d'emplois.

C'est, pourquoi nous travaillons aussi avec « Terre de Loire Habitat » sur la construction de différents types d'accueil

A. Sauval admet ses absences répétées mais demande pourquoi ne pas travailler à l'établissement d'un tableau des citoyens de Montoire qui veulent faire quelque chose adossé à une cartographie des secteurs urbanisables.

J Sassier indique on ne l'a pas attendu pour travailler même « si à vous écouter nous ne serions qu'une bande d'incapables. »

J.M. Fromion s'offusque de cette réponse qu'il conteste.

Plusieurs adjoints (D. Guibon, S Bourderieux, J Goupy,...) abondent dans le sens de J Sassier.

Ce dernier fait savoir qu'une réunion portant sur ce sujet est programmée jeudi prochain avec les architectes et artisans locaux.

Le maire reprend en affirmant son souci de mixité

M. Lefert demande où en sont les négociations sur le terrain RFF.

Le maire retrace un historique rapide sur les échanges intervenus et les acquisitions faites.

Il refuse de se prêter au jeu de dumping de prix si l'on acceptait l'offre RFF.

Il annonce qu'on travaille d'ores et déjà sur les parties dont la commune est propriétaire.

Il rappelle le projet Médetic de « Résidence séniors » et celui avec « Terre de Loire Habitat » pour la constitution d'un front bâti le long de l'avenue Gambetta.

Un autre front bâti en bordure de l'avenue du docteur Jeulain, projet concerné par la réunion citée par J Sassier dont l'idée serait de l'accession à la propriété sous forme de Vente en l'Etat Futur

d'Achèvement avec l'espoir que les investisseurs (locaux) viendront. La commercialisation de certaines parcelles pourraient rentrer dans le cadre du pass' foncier.

A. Sauval revient sur le fait qu'il s'agit d'une zone stratégique.

J. Sassier annonce qu'on travaille également sur les éco-quartiers.

G. Moyer confirme que la CCPR est associée aux réflexions. Il cite l'exemple de CER France qui s'est installé dans les bureaux-relais communaux et qui s'est manifesté auprès des collectivités enclenchant la démarche d'aménagement de la zone tertiaire des Galiennes

R. Simier demande quels seront les loyers du parc collectif social.

J. Sassier indique qu'ils seront les mêmes qu'actuellement sur marie de Luxembourg, à savoir 450 € /mois pour un type 4.

Il constate que le parc privé dispose de beaucoup de logements vacants, soit parce que trop chers, soit en trop mauvais état.

Après ces longs échanges, le maire conclut en rappelant qu'il n'y aura donc pas de vote ce soir.

### **Sursis à statuer sur le sujet**

## **10°) - CCPR - BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS**

Le maire rappelle qu'une délibération du conseil municipal prise le 15 décembre 2008 était venue arrêter les montants et quotités de participation au titre du fonds de concours de la ville de Montoire pour cet équipement. Participation dont les modalités de versement étaient déterminées par une convention passée entre la Ville de Montoire et la Communauté de Communes du pays de Ronsard.

Le plan de financement du projet d'aménagement de la bibliothèque-médiathèque se présentait comme suit :

<b>Recettes</b>	<b>Montants en euros</b>	<b>Pourcentages réels</b>
CG41	167 170	8,75 %
Région Centre	424 900	22,25 %
DRAC livre	263 000	13,77 %
DRAC patrimoine	100 000	5,23 %
DDR	189 568	9,92 %
Commune de Montoire	382 506	20,04 %
CCPR	382 506	20,04 %
<b>Total</b>	<b>1 909 650</b>	<b>100,00 %</b>

Il s'avère que, depuis, la situation a évolué sur plusieurs aspects :

- le montant versé de subvention de la DRAC s'est trouvé augmenté.
- l'aménagement des combles a été décidé en vue de la création d'un espace de petite diffusion, travaux également éligibles à des subventions

Concernant les autres opérations d'investissement pour cet équipement, **il a été** précisé que :

- Le coût relatif à l'équipement mobilier et matériel (lequel pourrait être estimé à 200.000 €) sera pris en charge par la DRAC à hauteur de 122.365 €
- Le coût relatif à l'équipement informatique (dont l'estimation restera à préciser) sera également pris en charge pour partie par la DRAC
- Le coût relatif à la constitution du fonds multimédia dont la majeure partie est mis à disposition de la CCPR par le Conseil Général, pourrait (dans la partie non mise à disposition) être pris en charge à hauteur de 20% par la DRAC Livre, et de 50% par le Centre National du Livre

Voici le nouveau plan de financement tel qu'il a été adopté par le conseil communautaire de la CCPR en sa séance du 4 novembre 2009 et tel qu'il pourrait être adopté aujourd'hui :

**Opération n°1 : Travaux d'aménagement de la Bibliothèque-Médiathèque**

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant HT	Financier	montant	pourcentage
Total travaux	1.386.204	DRAC Livre	425.344	24,027%
Alea 5%	69.310			
1% artistique	13.862	Région Centre-contrat de Pays	424.900	24,002%
Maîtrise d'œuvre	206.000	DDR (Etat)	189.568	10,708%
Frais coordination sécurité	4.350	Conseil Général	167.170	9,443%
Frais d'insertion et documents de marché	15.000	DRAC Patrimoine	100.000	5,648%
Frais Bureau de Contrôle technique	10.840	Commune de Montoire (fonds de concours)	231.628	13,086%
Etudes diverses	17.272	Communauté de Commune (autofinancement)	231.628	13,086%
Assurances	27.200			
Branchements réseaux	20.200			
<b>TOTAL</b>	<b>1.770.238</b>		<b>1.770.238</b>	<b>100</b>

**Opération n°2 : Création d'un espace de petite diffusion dans les combles de la médiathèque**

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant HT	Financier	montant	pourcentage
Total travaux	472.750	DRAC Livre	196.853	33,712%
Alea 5%	23.637			
1% artistique	4.727	Région Centre-contrat de Pays	140.150	24,002%
Maîtrise d'œuvre	70.297	DDR (Etat)	62.524	10,708%
Frais coordination sécurité	2.500	Conseil Général	55.138	9,443%
Frais d'insertion et documents de marché	5.000			
Frais Bureau de Contrôle technique	5.000	Commune de Montoire (fonds de concours)	64.623	11,0675%
Etudes diverses	0	Communauté de Commune (autofinancement)	64.623	11,0675%
Assurances	0			
Branchements réseaux	0			
<b>TOTAL</b>	<b>583.911</b>		<b>583.911</b>	<b>100</b>

Il est proposé :

D'ADOPTER le plan de financement par opération ci-dessus

D'AUTORISER le maire à signer un avenant à la convention passée avec la CCPR relatif au versement d'un fonds de concours par la Ville de Montoire.

Le projet d'avenant joint en annexe entrera en vigueur à compter du 01 janvier 2010.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 11°) - **FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°6**

Le maire demande de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

M. Roger, en sa qualité d'adjoint aux finances, commente ce document proposé

***Délibération adoptée à l'unanimité***

## 12°) - **AFFAIRES DIVERSES**

Information sur le projet de déviation de Montoire : Le maire apporte des précisions qu'il vient de recevoir du conseil général. A savoir qu'une consultation est en cours pour l'étude de la déviation de Montoire. Sa première phase qui consiste en un diagnostic territorial avec recueil des contraintes et problématiques a été sollicitée début octobre.

Il ajoute que celle des Roches devrait ouvrir à la fin du mois.

En lien avec celle-ci, il fait savoir que la commission culture a constitué autour d'elle un groupe de réflexion chargée de l'étude de la mise en place d'une Œuvre d'Art sur ce rond-point.

7 artistes ont répondu à la consultation lancée à cet effet. Deux projets (ceux de Renard et Hébrard) se sont détachés et des négociations financières vont être entreprises avec l'un et l'autre des artistes.

En tout état de cause, la décision finale sera prise par notre assemblée délibérante.

- J.-M. Fromion après avoir fait remarqué que sa liste n'avait pas pu exercer son droit d'expression dans le dernier supplément au Montoire Info qui présentait, entre autres, le service TI-bus demande sous quelle forme il est géré.

Il lui est répondu que c'est en régie.

L' élu préconise la mise en place d'un règlement qui préserve l'égalité d'accès des usagers devant le service public.

- Ce même élu s'étonne de lire sur le procès verbal du précédent conseil que J. Sassier travaille sur la remunicipalisation de l'eau. A-t-il reçu une délégation du maire à cet effet ?

L'adjoint concerné lui répond qu'en tant que délégué au syndicat il souhaite faire jouer le droit de regard dont on dispose sur les moyens mis en œuvre par Lyonnaise des eaux pour exercer sa délégation.

- J.-M. Fromion demande un accès, puisqu'il lui semble que ces documents sont communicables, aux baux de la commune relatifs aux logements.

On le lui confirme et l'assure qu'ils seront mis à sa disposition.

- J.-M. Fromion demande comment la commune s'implique-t-elle dans la lutte contre la pandémie de grippe A H1N1.

D. Guibon fait savoir que l'affichage demandé par les services préfectoraux a été fait en mairie.

Au-delà la démarche d'incitation à la vaccination n'est pas de ses compétences et l'organisation des modalités de cette vaccination est propre à la sécurité sociale.

B. Rousseau rappelle que les préfetures ont défini la liste des centres de vaccination. Cette vaccination est un acte volontaire ce n'est pas à la mairie de la promouvoir. Les médecins traitants sont en mesure d'apporter les renseignements

D. Guibon – chaque corps et fonction fait l'objet de mesures spécifiques. Les hôpitaux ont par exemple les leurs, les sapeurs pompiers aussi...

-P. Roger invite les adjoints à faire travailler leur commission rapidement sur les tarifs 2010 qui rentrent dans leur domaine. Ceux-ci seront validés d'ici le prochain conseil par une commission des finances à programmer.

- R. Simier tient à faire part de son sentiment sur un reportage qu'il a vu le midi sur l'évolution du service public de La Poste qu'il assimile à un supermarché.

- J. Goupy annonce la projection vendredi prochain du film « Le Petit Nicolas ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 22 h 30.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 20 novembre 2009.

Le Maire,

Michel Cureau



**DECISION MODIFICATIVE N°6****BUDGET PRINCIPAL**

<b>Fonctionnement</b>	<b>CHAP</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses en +</b>	<b>Dépenses en -</b>	<b>Recettes en +</b>	<b>Recettes en -</b>
6817 - provisions pour risques et charges 022 - dépenses imprévues de fonctionnement	68	provisions risques impayés Demarais	16 000,00	16 000,00		
6218 - autre personnel extérieur 022 - dépenses imprévues de fonctionnement	012 022	complt salaire suite remplacements	6 000,00	6 000,00		
<b>TOTAL</b>			<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

0,00

0,00

<b>Investissement</b>	<b>CHAP</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses en +</b>	<b>Dépenses en -</b>	<b>Recettes en +</b>	<b>Recettes en -</b>
2184 - mobilier 2184 prog 104 - mobilier	21 21	régul programme	130,00	130,00		
2183 - matériel informatique 020 - dépenses imprévues d'investissement	21 020	onduleur mairie HS	1 600,00	1 600,00		
21532 prog 122 - Réseaux asst les Marronniers 21534 Prog 122 - Réseaux électrification les Marronniers 21531 prog 122 - Réseaux adduction eau les Marronniers	21 21 21	Régul article pour agenct terrain les Marronniers	12 050,00	11 000,00 1 050,00		
<b>TOTAL</b>			<b>13 780,00</b>	<b>13 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

0,00

0,00